

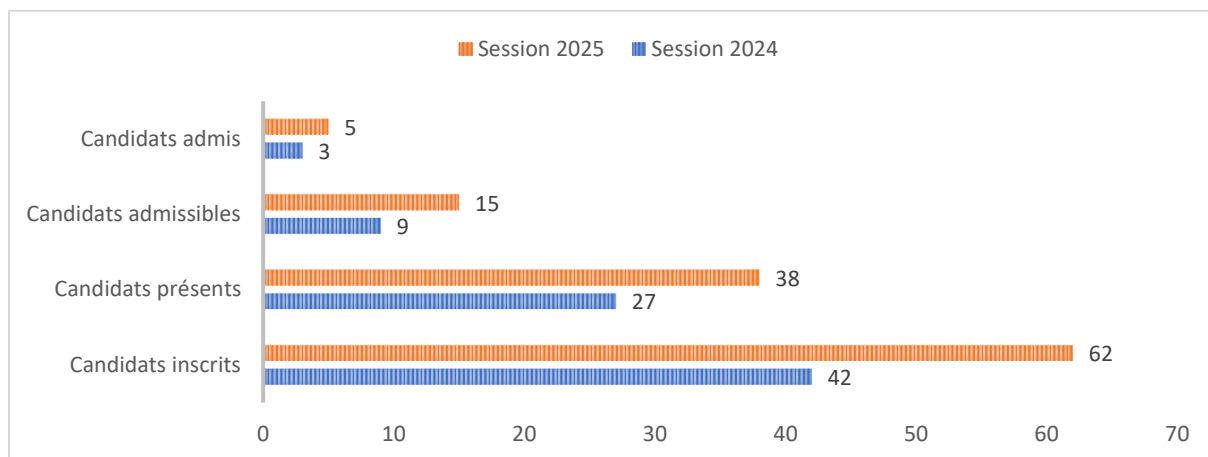
Concours des infirmiers/ières

Session 2025

Rapport du jury

1/ Données statistiques

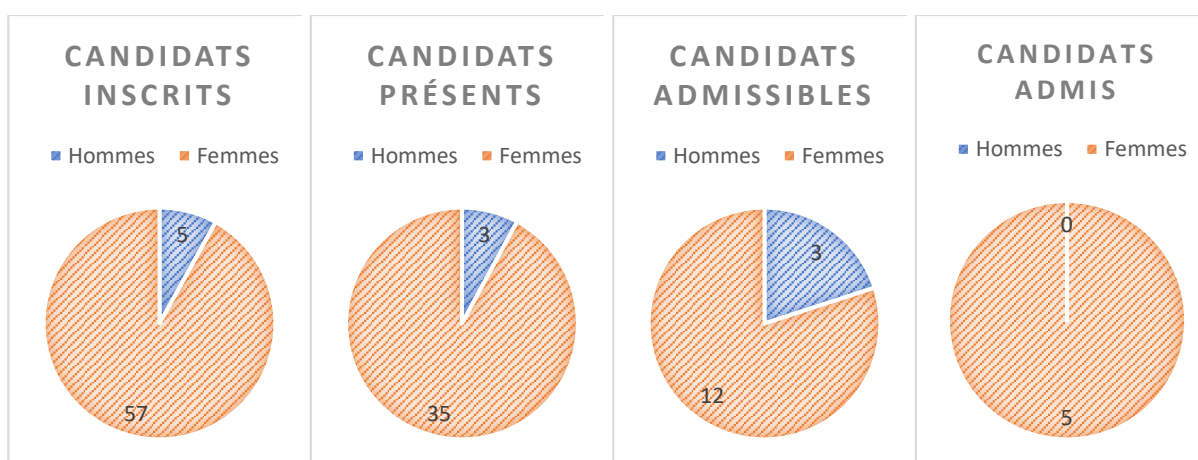
1.1/ Données générales



Pour la session 2025 du concours des infirmiers, une augmentation significative du nombre de candidats inscrits a été observée, avec une progression de 48 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'est traduite par une augmentation du nombre de candidats présents aux épreuves, bien que le taux de présence ait légèrement diminué, passant de 64 % en 2024 à 61 % en 2025.

Parallèlement, une augmentation du nombre de postes offerts, passant de 3 en 2024 à 5 en 2025 est à constater. Le taux d'admissibilité s'établit à 39 % cette année contre 33 % lors de la session précédente. En revanche, le taux d'admission demeure stable à 33 %.

1.2/ Répartition femmes/hommes



La session 2025 du concours des infirmiers a enregistré une participation masculine en hausse par rapport à l'année précédente. Les hommes représentaient 8 % des candidats inscrits en 2025, contre

5 % en 2024. Cette progression s'est également reflétée dans le taux de présence aux épreuves, avec 8 % de candidats masculins présents en 2025, contre 4 % en 2024.

Concernant l'admissibilité, la proportion de candidats masculins admissibles a quasiment doublé, passant de 11 % en 2024 à 20 % en 2025. Cependant, aucun candidat homme n'a été admis lors de ces deux sessions, maintenant ainsi une représentation exclusivement féminine parmi les admis.

2/ Epreuve écrite d'admissibilité

2.1/ Cadre général

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la réponse à une ou plusieurs questions relatives à l'exercice de la profession d'infirmier. Elle est d'une durée de trois heures et bénéficie d'un coefficient 1. Les questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. Pour être déclaré admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à celle fixée par le jury, laquelle ne peut être inférieure à 8 sur 20. Pour la session 2025, le seuil d'admissibilité a été fixé à 9.

Les notes attribuées vont de 4,20 à 13,65/20. La moyenne s'élève à 8,35/20 et la médiane à 8,10/20.

2.2/ Appréciation des prestations des candidats

Orthographe et présentation générale des copies

Les copies révèlent fréquemment des insuffisances en orthographe, grammaire et conjugaison. Ces lacunes soulèvent des interrogations quant à la capacité des candidats à produire des documents écrits conformes aux exigences professionnelles, tels que des rapports ou des communications avec les membres de la communauté éducative.

Par ailleurs, la lisibilité et la structuration des copies, bien que globalement satisfaisantes, demeurent parfois perfectibles. Une présentation claire et ordonnée est pourtant essentielle pour faciliter la lecture et l'évaluation des réponses.

Connaissances professionnelles spécifiques

L'analyse des copies révèle régulièrement une méconnaissance des fondamentaux du métier d'infirmier scolaire. Des notions essentielles telles que les vaccins obligatoires, les maladies à déclaration obligatoire ou la démarche « École promotrice de santé » (EPSa) sont souvent mal maîtrisées ou absentes des réponses. Cette situation suggère une préparation insuffisante au concours et un manque d'appropriation des connaissances spécifiques au domaine de la santé scolaire.

Analyse des cas pratiques

Les cas pratiques proposés visent à évaluer les réflexes professionnels des candidats face à des situations concrètes. Si certains candidats démontrent une capacité à identifier les problématiques, les réponses restent fréquemment superficielles et manquent de développement. Des éléments essentiels tels que l'évaluation du degré d'urgence, la mise en œuvre d'actions appropriées ou la mobilisation des ressources disponibles sont parfois négligés. Par exemple, dans un cas soulevant un

risque imminent de suicide, certains candidats n'ont pas su percevoir l'urgence de la situation ni proposer des mesures adéquates.

Il faut, lors de la préparation du concours, s'exercer sur des cas pratiques afin de répondre de façon pertinente aux situations posées.

3/ Epreuve orale d'admission

3.1/ Cadre général

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle est d'une durée totale de trente minutes et bénéficie d'un coefficient 2.

Cet entretien commence par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au maximum, portant sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, d'une durée de vingt minutes au minimum. Cette discussion s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

L'entretien a pour objectif d'apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. En outre, des questions portant notamment sur les règles applicables à la fonction publique de l'État et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Lors de l'épreuve orale d'admission, le jury peut soumettre le candidat à des mises en situation concrètes visant à évaluer ses compétences techniques, sa capacité d'analyse et sa connaissance de l'environnement institutionnel. De plus, des questions théoriques peuvent être posées pour vérifier la maîtrise des connaissances fondamentales liées au métier d'infirmier.

Les notes attribuées vont de 2 à 19/20. La moyenne s'élève à 10,73/20 et la médiane à 10/20.

3.2/ Appréciation des prestations des candidats

L'épreuve orale d'admission a permis d'évaluer la capacité des candidats à présenter leur parcours, à analyser des situations professionnelles et à démontrer leur connaissance de l'environnement spécifique des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Une préparation rigoureuse s'est révélée déterminante pour la réussite de cette épreuve. Les candidats ayant consacré du temps à la préparation ont généralement proposé des exposés structurés, démontrant une bonne maîtrise des connaissances professionnelles et une capacité d'analyse pertinente. Leurs prestations ont été généralement marquées par une aisance dans la présentation, une clarté dans l'expression et une aptitude à établir des liens entre leur expérience et les missions spécifiques du poste visé tout en respectant la durée attendue de la présentation.

À l'inverse, les candidats insuffisamment préparés ont souvent présenté des exposés désorganisés, avec des connaissances lacunaires tant sur le plan technique qu'institutionnel. Leurs analyses

manquaient de profondeur, et la gestion du stress semblait compromettre leur capacité à répondre de manière pertinente aux questions posées.

Le jury a également noté que certains candidats, malgré une expérience professionnelle significative, ne parvenaient pas à articuler clairement leurs acquis avec les exigences spécifiques du métier d'infirmier. Cela souligne l'importance d'une préparation ciblée, permettant de contextualiser son expérience et de démontrer une compréhension approfondie des missions et des responsabilités inhérentes au poste.

Il est indispensable de s'informer sur l'environnement scolaire, son activité et de se projeter sur les missions pouvant être exercées. Les candidats admis ont su réaliser cet exercice.